



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil dix-sept, le seize février, à 20 heures,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 08 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

**PRESENTS**: 18

**ABSENTS EXCUSES** : 4

**ABSENTS** : 1

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé le rapport 2016 de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 18 octobre 2016 et la nouvelle attribution de compensation.
2. Désigné M. Michaël FORGE pour la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite à la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Loire Forez au 1<sup>er</sup> janvier 2017
3. Désigné les membres suivants aux différentes commissions de la C.A.L.F.
  - a. Commission aménagement : Evelyne BADIOU
  - b. Commission Développement : Christophe BRETTON
  - c. Commission Moyens Généraux et Coopérations : Michaël FORGE
  - d. Commission Environnement : Valérie CLAIRET
  - e. Commission Voirie : Maxime TISSOT
  - f. Commission Services à la population et citoyenneté : Marie-Louise DAMAS
  - g. Commission cycle de l'eau : Daniel PRIVAT
4. Donné un avis favorable sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande logement locatif social et d'information des demandeurs
5. Autorisé le dépôt de dossiers de demande de subvention pour les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente au titre de la D.E.T.R. 2017 ainsi qu'au titre de la D.S.I.P.L. 2017
6. Autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région et de la C.A.L.F. dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle
7. Approuvé l'acquisition de parcelles rue Bayard et rue du Chevillon pour leur alignement
8. Approuvé la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public ENEDIS
9. Autorisé le versement d'un acompte exceptionnel sur les subventions crèche et MJC
10. Entériné la demande de la Commune d'Ecotay l'Olme concernant les modalités de facturation de la pause méridienne pour les enfants d'Ecotay l'Olme
11. Mis en place de tarifs de location pour le matériel de sonorisation
12. Accepté que la totalité de l'actif du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire du Pays d'Astrée soit transféré à la Commune de ST Etienne le Molard
13. Adopté la décision modificative N° 1 du budget de l'eau.

Le Maire,

Christophe BRETTON

